

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 octobre 2023 à 14h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 19/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six octobre à quatorze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 20 - Absents : 6 dont pouvoirs : 2

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Jean-Louis CONIL, Yves FUNEL, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON, Christian ZEDET.

PROCURATIONS : Dominique BOURRET à Michèle PAGANIN, Marino CASSEZ à Ismaël OGEZ.

ABSENTS : Jean-Marc DELIA, Marie-Louise GOURDON, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- **Présentation « Ensemble pour un monde meilleur » - Richard CONTE**
- **Projets de décisions du bureau**

DB2023_079 : DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION - Dispositif Conseiller numérique - Demande de subvention

DB2023_080 : CULTURE - Actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) et de lecture publique - demande de subvention à la DRAC PACA et à la Région

DB2023_081 : COMMANDE PUBLIQUE : Adhésion au groupement d'intérêt public (GIP) du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)

DB2023_082 : *Marchés publics - Procédure avec négociation - Avenant n°1 au lot n°3 – Marché de conception-réalisation de travaux énergétiques et exploitation-maintenance des installations de la Ville de Peymeinade*

DB2023_083 : *Accord-Cadre – Appel d’offres ouvert – Entretien et réparation des véhicules industriels et équipements de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse (5 lots) - Attribution des accords-cadres à bons de commande*

DB2023_084 : *ENERGIE - APPEL A PROJET : favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics tertiaires des collectivités territoriales (réalisé dans le cadre du programme ACTEE + - AAP FONDS CHÊNE) - Groupement de six membres coordonné par la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse*

DB2023_085 : *SERVICE TECHNIQUE - Demande de subvention pour la restauration des façades du Musée International de la Parfumerie à Grasse*

- **Préparation du conseil communautaire**
- **Lancement de la charte territoriale et présentation du MOIS DE L’ESS**
- **Stratégie développement du compostage sur le territoire de la CAPG**
- **Projet « Les 10 ans de la CAPG »**
- **Questions diverses**

➤ **Projets de décisions du bureau**

Décision n°DB2023_079 : DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION - Dispositif Conseiller numérique - Demande de subvention

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La politique intercommunale conduite en faveur des territoires fragiles, ruraux et urbains, en matière d’accès aux droits et d’insertion sociale et professionnelle, mise en œuvre par la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse, a pour objectif la réduction des inégalités sociales et la lutte contre l’illectronisme.

Pour cela, la CAPG souhaite bénéficier du dispositif conseiller numérique et solliciter le financement de l’État dans le cadre de l’Appel à manifestation d’intérêt « Recrutement et accueil de conseillers numériques France services dans le cadre de France Relance », pour un montant forfaitaire de 50 000 euros pour le recrutement d’un poste.

Aucune observation n’est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** le principe de la mise en place d’un conseiller numérique France Services au sein de la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, à solliciter le financement de l’Etat, d’un montant forfaitaire de 50 000 euros correspondant à un poste d’un conseiller numérique France Services ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les actes ou documents à intervenir en exécution de la présente décision.

Décision n°DB2023_080 : Actions d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et de lecture publique : Demande de subvention à la DRAC PACA et à la Région Sud

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse entend mettre la culture au cœur de la vie économique et sociale du territoire, reconnaître et soutenir la diversité des expressions et pratiques artistiques.

Engagée dans un processus de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (label 100% EAC) et de renforcement de la lecture publique (contrat territoire lecture 2022-2024), la Communauté d'agglomération impulse, facilite et accompagne des actions culturelles auprès des jeunes et des adultes du territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique culturelle structurante, la communauté d'agglomération et la Ville de Grasse ont choisi de mutualiser leurs demandes de subventions culturelles émanant du service des affaires culturelles (CAPG), des Musées de Grasse (CAPG et Grasse), et de la médiathèque Charles Nègre (Grasse).

Les demandes de subvention pour l'année 2024 s'élèvent à un montant total de 92 990 euros dont 8 000 euros sont sollicités auprès de la Région Sud et 84 990 euros auprès de la DRAC PACA.

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents ou dossiers relatifs à ces demandes de subvention pour l'année 2024.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement de l'opération ci-avant présenté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès de la DRAC PACA et de la Région Sud pour les actions EAC et de lecture publique ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2024 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2023_081 : COMMANDE PUBLIQUE : Adhésion au groupement d'intérêt public (GIP) du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans sa recherche d'efficacité financière, la CAPG a l'opportunité de maintenir et d'améliorer son niveau de service informatique tout en bénéficiant de tarifs inférieurs, via l'adhésion à une centrale d'achat nationale, portée par le groupement d'intérêt public nommé GIP RESAH, qui propose ces services pour l'acquisition de fournitures ou de services conformément au Code de la commande publique de manière très concurrentielle.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** pour une durée indéterminée, le recours au cas par cas à la centrale d'achat du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à signer la convention de mise à disposition des marchés qui seront

contractés avec la centrale d'achat du Réseau des Acheteurs Hospitaliers et à passer commande au cas par cas conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

- **DE DIRE** que les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2023 et seront inscrits aux budgets suivants.

Décision n°DB2023_082 : Marchés publics - Procédure avec négociation - Avenant n°1 au lot n°3 – Marché de conception-réalisation de travaux énergétiques et exploitation-maintenance des installations de la Ville de Peymeinade

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Le présent avenant a pour objet de corriger une erreur matérielle lors de la notification du marché négocié au titulaire. A l'issue des deux tours de négociation, la société Véolia a remis une offre finale d'un montant 1 789 000, 57 € TTC, dont 849 372,78 € HT en ce qui concerne la mission de conception réalisation (travaux).

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2021-29.3 passé en procédure avec négociation entre la commune de Peymeinade et la SAS Véolia.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°2021-29.3 passé en procédure avec négociation entre la commune de Peymeinade et la SAS Véolia.

Décision n°DB2023_083 : Accord-Cadre – Appel d'offres ouvert – Entretien et réparation des véhicules industriels et équipements de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (5 lots) - Attribution des accords-cadres à bons de commande

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande pour l'entretien et la réparation des véhicules industriels et équipements de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse attribués par la commission d'appel d'offres en date du 26 octobre 2023.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent les accords-cadres avec les opérateurs économiques déclarés attributaires par la commission d'appel d'offres :

Lot n°01 : Dépannage véhicules collecte VL et PL

La société **Azur Trucks Distribution et Réparation** pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant DDED de **18 710,00 € HT**.

Lot n°02 : Entretien, réparation mécanique/électrique VL et PL et vérification périodique d'équipement de véhicules de différentes marques spécifiques à la collecte

La société **Azur Trucks Distribution et Réparation** pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant DDED de **24 732,84 € HT**.

Lot n°03 : Equipements secondaires

La société **Grasse Carrosserie Industrielle** pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant DDED de **77 944,50 € HT**.

Lot n°04 : Chaudronnerie carrosserie spécifiques aux véhicules du service collecte

La société **Grasse Carrosserie Industrielle** pour son offre économiquement la plus avantageuse pour un montant DDED de **24 949,84 € HT**.

Lot n°05 : Fournitures, montage et réparation de pneumatiques neufs pour camions PL et VL dédiés à la collecte

Le lot 05 est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général et sera relancé en procédure adaptée.

- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2023 et suivants (section fonctionnement).

Décision n°DB2023_084 : APPEL A PROJET : favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics tertiaires des collectivités territoriales (réalisé dans le cadre du programme ACTEE + - AAP FONDS CHÊNE) - Groupement de six membres coordonné par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de sa politique volontariste et significative de réduction de ses consommations d'énergie et conjointement à l'élaboration de son projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2024-2029, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) propose d'être coordinateur d'un groupement en réponse aux différents lots de l'AAP ACTEE+ - Fonds Chêne. Au titre de sa compétence de « soutien aux actions de maîtrise de l'énergie », la CAPG propose de porter financièrement les études énergétiques pour les bâtiments communaux éligibles au lot 3 de l'AAP.

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser le Président à signer tous documents ou dossiers relatifs à cette demande de subvention pour l'année 2024.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à répondre à l'appel à projet ACTEE + - fonds chêne ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2024 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2023_085 : Demande de subvention pour la restauration des façades du Musée International de la Parfumerie à Grasse

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre du projet de restauration des façades du Musée International de la Parfumerie à Grasse, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'attribution d'une aide financière d'un montant de 108 000 € pour l'année 2024.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une aide financière d'un montant de 108 000 € pour l'année 2024, dans le cadre du projet de restauration des façades du Musée International de la Parfumerie à Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2024 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Présentation « Ensemble pour un monde meilleur » - Richard CONTE**
- **Préparation du conseil communautaire**
- **Lancement de la charte territoriale et présentation du MOIS DE L'ESS**
- **Stratégie développement du compostage sur le territoire de la CAPG**
- **Projet « Les 10 ans de la CAPG »**
- **Questions diverses**

Fin de la séance à 16h40

Fait à Grasse, le 31 octobre 2023

Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

